



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
PAYS DE LA LOIRE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Nantes, le 1<sup>er</sup> décembre 2020

### **Confinement : les professionnels du secteur de l'Hôtellerie – Restauration reçus en préfecture pour évoquer les mesures de soutien au secteur**

**Suite au rassemblement revendicatif déclaré en préfecture organisé hier par l'UIMH et le GNI, le préfet a reçu, avec les services de l'Unité Départementale de la DIRECCTE, les représentants des professionnels de l'Hôtellerie-Restauration afin d'échanger sur la situation du secteur et de présenter les différents dispositifs gouvernementaux de soutien et d'accompagnement à ce secteur impacté par le confinement et la baisse d'activité.**

Après deux rencontres en préfecture depuis septembre, les professionnels de l'Hôtellerie-Restauration ont été reçus par Didier MARTIN, préfet des Pays de la Loire, préfet de Loire-Atlantique le mardi 1<sup>er</sup> décembre 2020 pour faire part de leurs inquiétudes quant au prolongement du confinement et à son impact sur leur activité. Les représentants du secteur ont ainsi pu faire part de leurs inquiétudes dans le contexte de fin d'année, période d'activité habituellement importante.

Lors de cet échange, le préfet a rappelé aux restaurateurs et aux hôteliers que dans le contexte actuel, il ne s'agissait pas d'une problématique locale mais bien d'un enjeu national ; enjeu qui avait bien été pris en compte par les services du ministère de l'Economie, des Finances et de la Relance. Bercy a d'ailleurs réuni les représentants du secteur pour détailler les nouvelles aides mises à disposition des entreprises dans le mois de décembre (fonds de solidarité étendu, prêts garantis par l'État, exonérations de charges). Le [communiqué commun](#) du 29 novembre entre le gouvernement et les principales organisations représentatives de la profession (UIMH, GNI, SNRTC, GNC) détaille les différentes mesures qui seront également déclinées au niveau local dans les territoires.

En Loire-Atlantique, le préfet a rappelé les engagements des services de l'État et de ses partenaires pour soutenir les professionnels de l'Hôtellerie – Restauration. Les services de la DIRECCTE ont pu développer le dispositif [mis en place](#) avec une [note d'information](#) actualisée régulièrement à destination des entreprises qui synthétise les différentes aides. En matière d'exonérations de charge, l'[URSSAF](#) propose un accompagnement pour soutenir les professionnels. Le préfet a aussi insisté sur le rôle important des Chambres de Commerce et d'Industrie qui sont en capacité d'orienter les professionnels vers le dispositif adapté, notamment via « [Allô PME](#) ». Enfin, le préfet a rappelé [l'échéance du 4 décembre](#), date à laquelle les professionnels pourront faire les démarches pour bénéficier du fonds de solidarité dédié pour le mois de novembre. Ces aides sont complémentaires aux aides des collectivités territoriales.

Didier Martin, préfet de la région Pays-de-la-Loire et préfet de la Loire-Atlantique, indique que « *les services de l'État et leurs partenaires sont pleinement mobilisés pour soutenir l'ensemble des secteurs économiques impactés par la crise sanitaire* ». « *il faut tout mettre en œuvre pour préserver le tissu économique des métiers de l'Hotellerie-Restauration d'ici leur réouverture prévue dès que la situation sanitaire le permettra* ». *L'État comprend la détresse des chefs d'entreprise et de leurs salariés et continuera à les accompagner, comme il le fait fortement depuis mars 2020* ».

**Préfecture de Loire-Atlantique  
Service régional de la communication interministérielle**

02 40 41 20 91  
[pref-communication@loire-atlantique.gouv.fr](mailto:pref-communication@loire-atlantique.gouv.fr)

6 quai Ceineray – BP 33515  
44035 Nantes